

Le Sénat uruguayen approuve le “mariage” gay

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 3 avril 2013



Non, le « mariage » pour les couples de même sexe n'est pas une affaire frano-française ! Promu par les organisations internationales, on le retrouve un peu partout dans le monde développé : ainsi en [Uruguay](#), qui a certes plus de franc-maçonnerie dans son histoire « publique » que de catholicisme, le Sénat vient d'approuver à une très large majorité la dénaturation du mariage.

L'Uruguay est maintenant en passe de devenir le deuxième pays sud-américain à ouvrir le

mariage à ceux qui ne peuvent par définition se marier ensemble.

Le projet a été adopté mardi par 23 sénateurs – toutes origines politiques confondues – contre 8, dans des termes différents de ceux approuvés eux aussi à une très large majorité par la Chambre des députés, soit 81 sur les 87 députés présents. Du coup le texte retournera devant la Chambre mais l'adoption du texte est donnée pour acquise.

Comme en Argentine, la loi vise le « Mariage égalitaire ». Elle accorde un droit d'adoption aux couples de même sexe – en leur laissant le libre choix de l'ordre des noms de famille des enfants – et fait disparaître les mots « homme » et « femme » du code civil au profit des « conjoints ». Le mariage y sera défini, lors de l'adoption définitive de la loi, comme « l'union permanente entre deux personnes de sexe égal ou distinct », ce qui ajoute le mensonge à l'aberration puisque l'Uruguay connaît un taux de divorce important, en hausse constante. C'est même le premier Etat sud-américain à l'avoir légalisé en 1885, la possibilité étant offerte aux femmes de divorcer sans explication depuis 1915, pourvu que leur mariage ait duré deux ans.

L'Eglise catholique d'Uruguay s'est manifestée avec force contre le projet. L'archevêque de Montevideo, Mgr Nicolas Cotugno, avait demandé aux législateurs de ne pas voter une loi qui « va contre le plan de Dieu ».

Même les partis conservateurs ont fait la sourde oreille : le président du principal parti d'opposition, le Partido Nacional, Luis Alberto Heber, a ainsi affirmé que les membres de sa formation auraient la liberté de vote entre autres parce que sa formation « n'est pas un parti qui accepte les diktats de l'Eglise ». Comme ça, au moins, les choses sont signées.

Une autre figure du PN, Jorge Larrañaga, a expliqué son vote pour le « mariage » gay comme celui d'un « homme libéral » qui ne pouvait se permettre de « réguler un acte aussi intime » que celui de l'amour entre deux personnes. C'est pourtant ce que prétend faire l'Etat en régulant le mariage qui a une dimension sociale, et qu'il fait encore – quitte à défaire – en inventant le « mariage » pour les couples de même sexe.

Question de « droits », de « liberté des individus qui impose ses limites à l'Etat », de respect de « l'autonomie de la volonté des citoyens », a ajouté Larrañaga pour qui le loi se borne à « reconnaître une réalité ». Pourquoi ne pas reconnaître et légaliser alors ces autres réalités que sont le vol, le meurtre, et même la fraude fiscale ?

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)